



Augmentation de loyer en cure themale

Par **nimportequoi**, le **30/06/2015** à **18:31**

Bonjour,

je vais depuis 3 ans en cure à Rennes les Bains (aude)

rhumatologie, je prends un studio à la résidence de la Reine

Un changement de direction provisoire (sorte d audit) en 2015. Nous informe que les loyers pour 2016 augmentent

235 à 400 euros l'an prochain, soit une augmentation de 170 %. Est ce bien légal.

au niveau entretien des locaux et des sanitaires de la piscine extérieure, il y a un manque d'hygiène totale.

les ascenseurs : résidence s'arrête au 4ème (5étages)

cure il ne fonctionne pas

aucun accès handicapés n'est prévu dans cette entité

la literie ressemble à une colonie de vacances : matelas complètement hors norme pour des curistes en rhumatologie

Quel recours avons nous pour améliorer ou refuser cette augmentation et ce manque d'hygiène

Mme MORELLE Anne marie